

REGLEMENT DU CONCOURS et CONDITIONS DE VIE PRIVEE

« LE WEEK-END DU CLIENT 2021 »

1. ORGANISATION

1.1. **L'Asbi UNION DES CLASSES MOYENNES-NATIONAL**, en abrégé UCM National, dont le siège social est situé Rue Colonel Bourg 123-125, à 1140 Bruxelles, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 409.574.976, représentée par Arnaud DEPLAE Secrétaire Général,

UNIE VAN ZELFSTANDIGE ONDERNEMERS vzw, en abrégé UNIZO, ayant son siège social Quai de Willebroeck 37 à 1000 Bruxelles, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 410.337.219, représentée par Danny VAN ASSCHE, CEO d'UNIZO.

L'Asbi FEDERATION BELGE DU COMMERCE ET DES SERVICES, en abrégé COMEOS, ayant son siège social avenue Edmond Van Nieuwenhuysse 8 à 1160 Bruxelles, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0407.150.471, représentée par Dominique MICHEL, CEO de COMEOS.

organisent un concours intitulé « [LE WEEKEND DU CLIENT 2021](#) »

1.2. Le concours est organisé à compter du **2 octobre 2021 à 00 h 01** et sera clôturé le **17 octobre 2021 à 23 h 59**.

1.3. Le concours est accessible via le lien www.weekendduclient.be/concours

1.4. Peut participer au concours toute personne physique majeure remplissant les conditions de participation et **ayant reçu un flyer avec code unique chez un commerçant participant. Les commerçants participants sont reconnaissables (au moyen d'une petite icône représentant une coupe) sur le site web du « WEEKEND DU CLIENT 2021 »**, lequel est organisé par UCM National, UNIZO et COMEOS.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

2.1. La participation au concours est totalement **gratuite** et est effectuée à l'égard des organisateurs **sans obligation d'achat**.

2.2. Le concours est ouvert aux **personnes physiques majeures** remplissant toutes les conditions de participation reprises aux articles 2.1 à 2.7

2.3. La participation est strictement personnelle. En aucun cas une personne physique ne pourra participer pour le compte d'une autre.

2.4. En aucun cas un commerçant participant à l'opération : « Le Weekend du Client 2021 » ne pourra participer au présent concours.

2.5. Les personnes remplissant les conditions de participation prévues à l'article 2 « CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS » ne pourront remplir qu'un seul formulaire de participation (tel que repris à l'article 3.1). Si un participant remplissait un 2^e formulaire, seule sa première participation serait retenue. Il est toutefois possible de participer au moyen de plusieurs codes uniques pour lesquels plusieurs formulaires doivent être remplis.

2.6. Les membres du personnel d'UCM National, d'UNIZO et de COMEOS ayant accès à l'application du concours ne pourront participer au concours .

2.7. La participation au concours implique l'acceptation sans aucune réserve de l'intégralité du présent règlement.

3. MODALITES DE PARTICIPATION

3.1. La personne qui souhaite participer au concours doit :

- ✓ se rendre chez un des commerçants participant au concours du « Weekend du Client 2021 » dont la liste est consultable sur le site <http://www.weekendduclient.be>
- ✓ Effectuer un achat entre le 2 octobre 2021 à 00 h 01 et le 3 octobre 2021 à 23 h 59 chez un commerçant participant à l'opération.
- ✓ Se faire remettre par le commerçant participant **un flyer avec le code unique**
- ✓ Se connecter sur le site www.weekendduclient.be/concours et procéder de la manière suivante :
 - Remplir un seul **formulaire de participation** en indiquant :
 - Les nom et prénom du participant
 - Lieu de résidence
 - Un numéro de téléphone
 - Une adresse email valide.
 - Tranche d'âge du participant
 - Indiquer le (ou les) noms des commerces visités par le participant
 - Introduire le(s) code(s) unique(s) figurant sur le(s) flyer(s), avec un nombre maximum de 5 codes par formulaire. Si vous avez reçu plus de 5 codes uniques, vous pouvez remplir un 2^e formulaire de participation.
 - Répondre à la question de connaissance
 - Répondre à la question subsidiaire : « Combien de personnes auront participé à ce concours entre le 2 octobre 2021 et le 17 octobre 2021 ? »

- o Prendre connaissance du règlement du concours et en accepter les termes ;
 - o Valider sa participation au concours en cliquant sur l'onglet « Je valide ma participation ».
 - o De manière générale, assurez-vous d'avoir validé ou rempli l'ensemble des champs obligatoires.
- 3.2. Seule la manière de procéder décrite à l'article 3.1. pourra être considérée comme valable pour la participation au concours et la détermination des gagnants du concours.
- 3.3. Aucune réponse à la question du concours envoyée ou transmise par un autre biais que le formulaire mis à disposition par l'organisateur du concours (via le site www.weekendduclient.be/concours), bien que correcte, ne pourra être prise en considération et être admise pour l'attribution du prix.
- 3.4. À tout moment, les participants doivent être en mesure de fournir la preuve de leur identité de telle sorte que l'organisateur puisse contrôler que le participant remplit bien les conditions de participation.
- 3.5. Empêchent notamment la participation au concours :
- o L'absence de réponse à la question du concours ;
 - o L'absence de réponse à la question subsidiaire ;
 - o L'absence de précision des nom, prénom, tranche d'âge, adresse et email du participant ;
 - o De manière générale, le fait de ne pas avoir rentré les renseignements requis dans un champ obligatoire du formulaire ;
 - o Le défaut d'acceptation du règlement du concours ;
 - o L'absence de validation du formulaire de participation.
- 3.6. Empêche la remise des prix :
- Le fait que le participant ne peut prouver qu'il est en possession du flyer avec code unique qu'il a indiqué sur le formulaire de participation, comme visé à l'article 3.1.
- 3.7. Seront notamment admises à participer à un tirage au sort, dont les modalités sont explicitées à l'article 3 du présent règlement, les personnes physiques :
- Remplissant les conditions de participation au concours ;
 - Ayant respecté les modalités de participation ;
 - Ayant répondu correctement à la question du concours ;
 - Ayant fourni une réponse à la question subsidiaire.
- 3.8 Les organisateurs se réservent le droit d'exclure des participants lorsque les données qu'ils ont communiquées semblent incorrectes ou incomplètes.

4. DUREE

- 4.1. Le concours démarre le **2 octobre 2021 à 00 h 01 et se clôture le 17 octobre 2021 à 23 h 59**.
- 4.2. Les organisateurs de ce concours se réservent le droit de repousser la date de participation, de clôturer de manière anticipée le concours par rapport à la date d'ouverture du concours, voire de supprimer purement et simplement le concours. En pareilles hypothèses, une information serait publiée sur le site www.weekendduclient.be

5. PRIX DU CONCOURS

Les prix suivants peuvent être gagnés dans l'ordre indiqué ci-dessous :

- Prix principal : traditionnellement offert par Selectair et TUI et qui sera déterminé à l'approche de la date en fonction des règles Covid d'application
- 10 x panier cadeau de Gicopa avec une bouteille de gin Violet et de nombreuses friandises
- 10 x boîtes Magritte XL remplies de biscuits Jules Destrooper
- 10 x panier cadeau de Guylian avec un assortiment de chocolats

6. DEFINITION DES GAGNANTS ET ATTRIBUTION DES PRIX

- 6.1. L'attribution des prix se fera dans l'ordre énoncé à l'article 5 du présent règlement.
- 6.2. Les organisateurs effectueront la sélection des gagnants de la manière suivante :
- **Première sélection :** les organisateurs retireront toutes les personnes n'ayant pas répondu correctement à la question du concours et **dresseront la liste des personnes admises pour la deuxième sélection.**
 - **Deuxième sélection :** après la première sélection, une deuxième sélection sera opérée sur base des réponses correctes à la question subsidiaire dans les conditions suivantes :
 - a) Si une seule personne a indiqué le nombre correct de participations, elle sera désignée comme gagnante d'un des prix dans l'ordre de la liste communiquée ci-dessus. Ensuite, les prix restants seront attribués aux personnes ayant indiqué le nombre se rapprochant le plus du nombre de participations au concours. Si deux ou plusieurs personnes ont donné un nombre approchant identique, il sera procédé entre elles à un tirage au sort. La première personne tirée au sort se verra remettre le prix

disponible figurant dans la liste, la deuxième personne tirée au sort se verra remettre le suivant, ainsi de suite jusqu'à ce que tous les prix aient été attribués.

- b) Si plusieurs personnes ont donné le nombre exact de participations et que le nombre de personnes ayant donné ce nombre exact excède le nombre de prix offerts, il sera procédé entre elles à un tirage au sort ;
- c) Si plusieurs personnes ont donné le nombre exact de participations sans que le nombre de personnes ayant donné ce nombre exact excède le nombre de prix offerts, elles seront tirées au sort pour se voir attribuer les prix dans l'ordre de la désignation figurant à l'article 5. Les prix restants seront attribués aux personnes ayant indiqué le nombre se rapprochant le plus du nombre de participations au concours. Si deux ou plusieurs personnes ont donné un nombre approchant identique, il sera procédé entre elles à un tirage au sort. La première personne tirée au sort se verra remettre le prix disponible figurant dans la liste, la deuxième personne tirée au sort se verra remettre le suivant, ainsi de suite jusqu'à ce que tous les prix aient été attribués.
- d) Si aucune personne n'a donné le nombre exact de participations, les prix seront attribués aux personnes ayant indiqué le nombre se rapprochant le plus du nombre de participations. A nombre égal fourni à la réponse à la question subsidiaire, il sera procédé entre elles à un tirage au sort. La première personne tirée au sort se verra remettre le prix disponible figurant dans la liste, la deuxième personne tirée au sort se verra remettre le suivant, et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les prix aient été attribués.

6.2.1. Les difficultés à cet égard seront tranchées par les organisateurs.

6.3. Les gagnants du concours seront déterminés à partir du 18 octobre 2021.

6.4. Les gagnants seront informés au plus tôt le 25 octobre 2021 par e-mail et éventuellement par publication sur le site web www.weekendduclient.be et d'autres canaux du Weekend du Client.

6.5. Les gagnants du concours acceptent que leurs données nécessaires soient transmises aux partenaires du concours afin de permettre la remise de leur prix.

6.6. Les prix seront remis aux gagnants dans un lieu convenu à partir du 25 octobre 2021, soit en accord avec les gagnants, soit laissé à la discrétion des organisateurs. Les prix peuvent également être envoyés aux gagnants par voie postale.

6.7. La responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée quant à la date de remise des prix.

6.8. La prise en compte de la participation en vue de l'attribution des prix suppose que le participant :

- ✓ 1°) Remplisse les conditions de participation au concours ;
- ✓ 2°) Ait suivi la procédure décrite à l'article 3 ;
- ✓ 3°) Ait accepté sans réserve le présent règlement du concours ;
- ✓ 4°) Ait répondu correctement à la question du concours ;
- ✓ 5°) Ait répondu à la question subsidiaire ;
- ✓ 5°) Ait validé sa participation au concours.

6.9. Les prix ne pourront être remis aux gagnants que sur présentation du flyer contenant le code unique émis par un commerçant participant au Weekend du Client 2021.

Si le gagnant désigné sur la base de l'article 6 n'est pas en mesure de présenter ce flyer, il ne pourra pas recevoir son prix.

6.10. Les prix doivent être acceptés par les gagnants avant le 29 novembre 2021. Après cette date, le gagnant ne pourra plus réclamer son prix.

6.11. Le prix est de nature personnelle et ne peut être transféré.

7. REGLEMENT

Le règlement pourra être consulté dans son intégralité et pendant toute la durée du concours à partir de la date de début du concours jusqu'à la clôture de ce dernier.

8. RESPONSABILITE

- 8.1. Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, écourter, modifier les dates de participation au concours ou modifier le concours, ou encore de remplacer un prix par un autre de même valeur, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.
- 8.2. Les organisateurs se réservent la possibilité de vérifier :
 - a) si le participant remplit les critères de participation au concours et notamment :
 - la réalité des renseignements communiqués par chaque participant,
 - l'identité de chaque bénéficiaire d'un prix,
 - b) si le gagnant remplit les conditions d'attribution du prix et notamment :
 - l'existence d'un flyer avec code unique tel que précisé notamment à l'article 6.9
- 8.3. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement ayant le caractère d'une force majeure affectant le bon déroulement du concours tant dans son chef que dans le chef de ses sous-traitants ou de ses fournisseurs.
- 8.4. La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou des piratages ainsi que les risques d'une contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.
- 8.5. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation, ou d'incident lié à l'utilisation d'internet, de l'accès à Internet, de la maintenance ou des dysfonctionnements des serveurs du concours, de ses propres serveurs ou de serveurs tiers.
- 8.6. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de non-respect des dispositions des articles 2 et 3 du présent règlement.
- 8.7. La responsabilité des organisateurs ne pourra être recherchée si le destinataire du prix n'a pas reçu ce dernier ou n'a pas retiré son prix dans les conditions et délais repris au présent règlement.
- 8.8. La sélection des gagnants se fait conformément aux dispositions de l'article 6 du présent règlement. Aucun participant ne pourrait remettre en cause ou contester la validité du concours, la régularité des participations ou la régularité du tirage au sort. La responsabilité de l'organisateur ne pourrait être recherchée dans ces circonstances.
- 8.9. La responsabilité des organisateurs ne saurait être recherchée si un commerçant ne remettait pas au Client, lors du passage de ce dernier, un flyer avec code unique.
- 8.10. La responsabilité des organisateurs ne saurait être recherchée si de manière générale les sociétés liées aux prix remis imposaient des conditions d'utilisation restrictive (contrainte de date d'utilisation, de lieu d'utilisation, de modalités d'utilisation) ou en limitaient ou encadraient l'usage.
- 8.11. La responsabilité des organisateurs ne saurait être recherchée si les pochettes de billets à gratter remises aux gagnants du concours « Weekend du Client 2021 » ne comportaient aucun billet gagnant de la Loterie Nationale.

9. LITIGES

- 9.1. Le présent document tient lieu de règlement.
- 9.2. La participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.
- 9.3. Toute difficulté sera tranchée souverainement par les organisateurs.
- 9.4. Aucune contestation ne sera prise en compte passé le délai de huit jours après la détermination des gagnants et la publication de leurs noms sur l'un quelconque des sites des organisateurs ou de la date de l'envoi d'un email au gagnant.
- 9.5. Les contestations sont soumises au Droit Belge et relèvent de la compétence des juridictions de BRUXELLES.
- 9.6. Devront parvenir soit par mail à l'adresse suivante : info@weekendduclient.be

10. PROMOTION

Tout gagnant autorise par avance COMEOS, UNIZO et UCM National, dans le cadre d'une éventuelle utilisation à des fins promotionnelles, publicitaires ou autres :

- à reproduire ses nom et prénom des gagnants sur leurs sites internet, dans l'une quelconque des publications des organisateurs, sur les comptes Twitter des organisateurs et de manière générale sur les pages Facebook des organisateurs sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque demande d'autorisation préalable, à une quelconque indemnisation ou rémunération ;
- à faire publier sa photographie sur les sites internet de l'un des organisateurs, dans les publications propres à chacun des utilisateurs, sur les comptes Twitter des organisateurs et de manière générale sur les pages Facebook des organisateurs, sans que la publication de cette photographie ne puisse donner lieu à une quelconque indemnisation au titre du droit à l'image.

11. INFORMATION RELATIVE AUX DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

UCM National (*Union des Classes Moyennes Nationale, encore appelée UCM National ayant son siège social à 1140 Bruxelles, rue Colonel Bourg 123-125, numéro d'entreprise 0409574976*). UCM National est une ASBL assurant la représentation, la promotion et la défense des intérêts moraux, professionnels, économiques et sociaux des classes moyennes, c'est-à-dire des travailleurs indépendants, des PME de l'artisanat, des services, du commerce, de l'industrie et des professions libérales.

UNIZO (*Unie van Zelfstandige Ondernemers vzw, encore dénommée UNIZO ayant son siège social à 1000 Bruxelles, Quai de Willebroeck 37, numéro d'entreprise 0414 831 386*). UNIZO est une ASBL dont l'objectif central est d'unir, d'informer et de conseiller les entrepreneurs indépendants et les entrepreneurs indépendants potentiels, de représenter leurs intérêts et d'offrir des services sociaux et économiques appropriés. Tout cela dans le but d'optimiser les opportunités pour les entrepreneurs indépendants.

Comeos (*Fédération belge du Commerce et des Services ASBL, encore appelée COMEOS ayant son siège social à l'avenue Edmond Van Nieuwenhuysse 8, 1160 Bruxelles, numéro d'entreprise 0407.150.471.*). Comeos est une ASBL ayant pour but de grouper les entreprises du secteur du commerce, d'entretenir et de renforcer l'esprit et les liens de solidarité et de collaboration entre ses membres.

- **UCM National, UNIZO, et Comeos** se sont associées pour mettre en place une opération dénommée « Le weekend du client »
- Dans le cadre de l'opération annuelle « LE WEEKEND DU CLIENT », les clients des commerçants participant à l'opération sont mis en avant à travers un concours à destination des clients des commerçants participant à l'opération et à travers des cadeaux remis par le commerçant à son client.
- De leur côté UNIZO, UCM National et COMEOS organisent **un concours client** destiné aux clients des commerçants participant à l'opération WEEKEND DU CLIENT :
 - implantés en Flandre
 - implantés en Wallonie
 - implantés au sein de la Région BRUXELLES-Capitale.

La présente Déclaration relative aux données à caractère personnel a pour objet de vous expliquer :

- Ce que nous faisons des données à caractère personnel que vous nous confiez dans le cadre de l'opération weekend du client
- Les raisons pour lesquelles nous collectons ou traitons ces données ;
- Les conditions dans lesquelles nous pouvons les communiquer.

Vos données seront traitées conformément aux dispositions du règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 aux fins du traitement visé à l'article 2 de la présente déclaration.

Vous pouvez retrouver le détail de cette déclaration sur notre site web : <http://www.weekendduclient.be/>. Nous (UCM National) pouvons également vous l'adresser par courrier.

1. **De quelles catégories de données disposons-nous vous concernant dans le cadre de l'opération le WEEKEND du CLIENT ?**

- **Pour les besoins du « concours-client » en tant que client**, vous pouvez être amené à communiquer les catégories de données suivantes :
 - Le nom et le prénom du participant
 - Résidence
 - Un numéro de téléphone
 - Une adresse e-mail valide.
 - Tranche d'âge du participant
 - Les commerces visités par le participant dans le cadre de l'opération.

2. Dans quels buts traitons-nous vos données personnelles et sur quels fondements dans le cadre de l'opération « LE WEEKEND du CLIENT » ?

Le tableau figurant ci-après reprend les différents traitements et les fondements de ces traitements

DATA	BUT	FONDEMENTS
Nom, résidence, numéro de téléphone, adresse e-mail, tranche d'âge	Traitement lié au concours dans le cadre du Weekend du client	Exécution du contrat (contacter le gagnant), et intérêt justifié pour une meilleure adéquation des prix aux participants.
Nom et adresse e-mail	Traitement lié à la Newsletter relevant du Weekend du Client	Consentement du client
Nom et adresse e-mail	Traitement partenarial relatif aux données des clients permettant l'envoi par SELECTAIR de sa newsletter	Consentement du client
Nom et adresse e-mail	Traitement partenarial relatif aux données des clients afin que les partenaires de Weekend du Client puissent leur fournir des informations	Consentement du client

3. Retrait de consentement

Si les données sont traitées sur base de votre consentement vous avez le droit, à tout moment, de mettre fin à l'utilisation de ces données.

4. Transmission de vos données à caractère personnel

- Dans certaines hypothèses, nous pouvons être amenés à communiquer vos données dans un cadre juridique ou judiciaire dans le respect des dispositions légales propres à certaines matières.

5. En dehors de l'espace économique

Les données ne seront pas transmises en dehors de l'espace économique européen. Ceci est également convenu avec nos partenaires.

6. Durée de conservation des données

- Les données des participants au concours sont conservées 1 an
- L'adresse e-mail pour la newsletter sera conservée tant que le client ne se désabonne pas

7. Quels sont vos droits ?

Vous disposez de droits par rapport au traitement de vos données à caractère personnel.

7.1. Le droit de consultation de vos données.

Si vous souhaitez consulter les données que nous traitons à votre sujet, vous pouvez également exercer votre droit d'accès, nous vous fournirons un aperçu le plus complet possible de vos données.

7.2. Le droit de rectification de vos données.

Il peut arriver que certaines données que nous détenons à votre sujet ne soient pas ou plus correctes. Vous pouvez toujours demander que ces données soient rectifiées ou complétées.

7.3. Le droit de demander la suppression de vos données.

Si vous pensez qu'un traitement de certaines données est inapproprié, vous pouvez demander que ces données soient supprimées dans certaines conditions car certains textes légaux afférents à notre mission légale ou la convention d'affiliation nous imposent l'utilisation de certaines données à caractère personnel sans lesquelles nous ne pourrions plus remplir notre mission.

7.4. Le droit de vous opposer à une utilisation spécifique de vos données.

Si vous n'êtes pas d'accord avec une utilisation spécifique de certaines données dans le cadre d'un traitement basé sur un intérêt légitime vous avez le droit de vous y opposer. Nous accepterons cette opposition, sauf en cas de raison impérieuse.

7.5. Le droit de refuser que vos données soient traitées de façon automatique.

Certains traitements de données et certaines procédures se déroulent d'une façon entièrement automatisée, sans intervention humaine. Si vous n'êtes pas d'accord avec le résultat de cette procédure entièrement automatisée, vous pouvez nous contacter. Vous pouvez ainsi demander l'intervention de l'un de nos collaborateurs ou nous faire savoir la raison pour laquelle vous contestez cette réponse.

7.6. Le droit d'obtenir le transfert de vos données à un tiers.

Vous avez le droit de demander de transférer directement à un tiers, les données à caractère personnel que vous avez communiquées à l'organisation de Weekend du Client dans les limites posées par le Règlement.

7.7. Afin d'exercer vos droits.

Veillez à être précis dans votre demande, nous pourrions ainsi traiter votre demande de manière concrète et correcte. Lorsque vous exercez un droit, nous pouvons être amenés à vous demander de justifier de votre identité afin d'éviter que quelqu'un d'autre n'exerce vos droits à votre place. Une copie de la carte d'identité peut donc être demandée en cas de doute sur l'identité.

8. Les co-responsables de traitement sont :

- **UNIZO**
Adresse : Quai de Willebroeck 37, 1000 BRUXELLES
- **UCM National**
Adresse : Chaussée de Marche, 637 à 5170 NAMUR-WIERDE
- **COMEOS**
Adresse : avenue Edmond van Nieuwenhuysse 8 à 1160 Bruxelles

9. La personne de contact pour la Protection des données à caractère personnel est :

UCM National « Le WEEKEND du CLIENT »

Adresse : Chaussée de Marche, 637 à 5170 NAMUR-WIERDE

Adresse email : info@weekendduclient.be

- 10.** Vous êtes en désaccord avec la réponse formulée, vous pouvez consulter le site de l'Autorité de Protection des Données et, dans cette hypothèse, exercer vos droits auprès de cette dernière.